

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Arandia présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **COOPERATION INTERCOMMUNALE** - Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque – Rapport d'activité 2011.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il est présenté au conseil municipal le rapport d'activité du syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque pour l'année 2011, transmis par son président.

Le compte administratif 2011 du syndicat, adopté le 24 mars 2012, fait apparaître un total de dépenses de fonctionnement de 532 973 €. Elles comprennent pour 74 % les contributions versées à :

- l'Institut culturel basque : 140 000 € ;
- l'Office public de la langue basque (OPLB) : 255 450 €.

En outre, le coût de la diffusion numérique des programmes d'ETB1, opération inscrite à la Convention spécifique Pays basque, représente 128 505 € (24 % du budget). Afin de maintenir le portage historique par le syndicat de la diffusion d'ETB et de permettre l'obtention de financements publics pour le passage au numérique, le syndicat a repris à l'Office public de la langue basque la gestion des différentes prestations de diffusion hertzienne et satellitaire d'ETB.

Les autres dépenses concernent les frais administratifs qui sont limités à 4 518 € (0,8 %) et l'attribution du prix « Ekimen » 2011 à l'association Zarena Zarelako pour son projet de spectacle en basque et à Jean Marie Eyharts pour son disque, enveloppe de 4 500 € (0,8 %).

Les recettes de l'année 2011 représentent 598 872 €. Elles proviennent :

- des cotisations des communes membres pour 378 668 € (63%), dont 55 992 € pour Bayonne ;
- de la participation à la maintenance de la diffusion analogique (dernier trimestre), par l'Agglomération Côte Basque-Adour : 4 215 € et l'OPLB : 10 944 € ;
- de la participation des communautés de communes et du conseil général des Pyrénées-Atlantiques pour le portage numérique d'ETB : 203 215 € ;
- de la contribution du Biltzar des communes du Pays basque : 1 830 €.

Le compte administratif 2011 fait ainsi apparaître un solde positif de 65 899 €, et un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 106 269 € après intégration du résultat antérieur (+ 40 370 €).

Le budget primitif 2012 du syndicat intercommunal du soutien à la culture basque s'équilibre globalement à 774 030 €.

L'augmentation du budget (+ 45%) prévoit le montage numérique de la chaîne ETB3.

La cotisation par habitant est augmentée à 1,30 € (1,20 € en 2011).

La balance générale du compte administratif 2011 est jointe au rapport d'activité 2011.

Le conseil municipal prend connaissance du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.